



# RACAR

Regroupement des associations de cadres  
En matière d'assurance et de retraite



# Info-RACAR

► Volume 20

N°9

27 novembre 2019



## ASSURANCE

# Tarifification 2020

Prochaine  
Assemblée générale  
► 12 déc. 2019

Aquarium Oc  
10h00



*Vos représentants du RACAR ont approuvé la tarification et les congés de prime pour l'année 2020. Cette tarification a également reçu l'aval du CPI (Comité paritaire intersectoriel).*

### ACTIFS

#### Régime obligatoire d'assurance salaire de longue durée (Obligatoire et complémentaire)

Cette protection est payée par l'employeur. La prime augmente de 17,4 % et représentera 0,587 % du salaire. Aucun congé de prime ne sera accordé pour cette protection.

#### Régime obligatoire d'assurance vie (de l'adhérent, des personnes à charge et mutilation accidentelle)

Cette protection est payée par les assurés. Les primes de l'assurance vie de l'adhérent et de l'assurance en cas de mutilation accidentelle sont maintenues. La prime d'assurance vie du conjoint et des enfants à charge de l'adhérent est réduite de 5,9 %. Pour l'ensemble des protections d'assurance vie, la prime représentera 0,092 % du salaire. Un congé de prime de 25 % est actuellement accordé pour ces protections. Ce congé de prime est financé par les surplus des années antérieures. Les surplus disponibles à la fin de 2019 ne nous permettent pas de maintenir le niveau du congé de prime actuel, ainsi il sera de 10 % en 2020. À titre d'exemple, pour un salaire annuel de 90 000 \$, la prime sera de 2,86 \$ par 14 jours (incluant le congé de prime).

#### Régime obligatoire de base d'assurance accident maladie

Les coûts de cette protection sont partagés entre l'employeur et les assurés afin qu'à globale, toutes les primes soient partagées à parts égales entre l'employeur et l'employé. La tarification augmente de 4,8 % en 2020. Le congé de prime de 5 % sera maintenu en 2020.



En vigueur le 1er janvier 2019				
Statut	Employeur	Employé	Congé de prime	Total
Individuel	27,30 \$	38,92 \$	2,05 \$	68,27 \$
Monoparental	28,78 \$	41,04 \$	2,16 \$	71,98 \$
Familial	55,18 \$	78,67 \$	4,14 \$	137,99 \$

En vigueur le 1er janvier 2020								
Statut	Employeur		Employé		Congé de prime		Total	
	-65ans	65anset +	-65ans	65anset +	-65ans	65anset +	-65ans	65anset +
Individuel	27,17 \$	27,17 \$	42,44 \$	21,12 \$	2,23 \$	1,11 \$	71,84 \$	49,40 \$
Monoparental	28,65 \$	28,65 \$	44,74 \$	23,43 \$	2,36 \$	1,23 \$	75,75 \$	53,31 \$
Familial	54,91 \$	54,91 \$	85,78 \$	43,14 \$	4,51 \$	2,27 \$	145,20 \$	100,32 \$

### Régime facultatif d'assurance vie additionnelle de l'adhérent et du conjoint

La tarification augmente de 2,2 %. Un congé de prime de 20 % est actuellement accordé pour cette protection. Ce congé de prime est financé par les surplus des années antérieures. Les surplus disponibles à la fin de 2019 ne permettront pas de maintenir le niveau du congé de prime, ainsi il n'y aura aucun congé de prime en 2020. À titre d'exemple, une protection de 300 000 \$ pour une femme non-fumeuse de 50 ans coûte 13,41 \$ par 14 jours en 2019 et coûtera 17,00 \$ en 2020.

Voir le tableau de la tarification en vigueur le 1er janvier 2020 en annexe.

## RETRAITÉS

### Régime d'assurance maladie (base, enrichi et surprime)

Globalement, la tarification augmente de 11,4 %, mais varie en fonction des régimes (de base ou enrichi) et groupes d'âge (-65 ans ou 65 ans et +). Un congé de prime de 5 % est accordé uniquement aux retraités de -65 ans.

### Régime d'assurance vie

Les primes sont maintenues. Pour cette protection, aucun congé de prime ne sera accordé pour l'année 2020.

Voir le tableau de tarification en vigueur le 1er janvier 2020 en annexe.

# ANNEXE

## Tarification par période de 14 jours du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020

Régimes	Hommes <sup>(1)</sup>							
	Fumeur				Non-Fumeur			
	Congé de primes	Employé	Total en \$	Employé en % du traitement	Congé de primes	Employé	Total en \$	Employé en % du traitement
<b>Facultatif d'assurance vie additionnelle de l'adhérent</b> (taux par 1 000 \$ de protection et en % du traitement)								
34 ans et moins	<i>Aucun</i>	0,019 \$	0,019 \$	0,050 %	<i>Aucun</i>	0,010 \$	0,010 \$	0,026 %
de 35 à 39 ans	<i>Aucun</i>	0,030 \$	0,030 \$	0,078 %	<i>Aucun</i>	0,013 \$	0,013 \$	0,034 %
de 40 à 44 ans	<i>Aucun</i>	0,045 \$	0,045 \$	0,117 %	<i>Aucun</i>	0,021 \$	0,021 \$	0,055 %
de 45 à 49 ans	<i>Aucun</i>	0,074 \$	0,074 \$	0,193 %	<i>Aucun</i>	0,038 \$	0,038 \$	0,099 %
de 50 à 54 ans	<i>Aucun</i>	0,124 \$	0,124 \$	0,324 %	<i>Aucun</i>	0,072 \$	0,072 \$	0,188 %
55 ans ou plus	<i>Aucun</i>	0,194 \$	0,194 \$	0,506 %	<i>Aucun</i>	0,132 \$	0,132 \$	0,344 %
	Femmes <sup>(1)</sup>							
34 ans et moins	<i>Aucun</i>	0,013 \$	0,013 \$	0,034 %	<i>Aucun</i>	0,003 \$	0,003 \$	0,008 %
de 35 à 39 ans	<i>Aucun</i>	0,021 \$	0,021 \$	0,055 %	<i>Aucun</i>	0,012 \$	0,012 \$	0,031 %
de 40 à 44 ans	<i>Aucun</i>	0,039 \$	0,039 \$	0,102 %	<i>Aucun</i>	0,019 \$	0,019 \$	0,050 %
de 45 à 49 ans	<i>Aucun</i>	0,058 \$	0,058 \$	0,151 %	<i>Aucun</i>	0,030 \$	0,030 \$	0,078 %
de 50 à 54 ans	<i>Aucun</i>	0,094 \$	0,094 \$	0,245 %	<i>Aucun</i>	0,052 \$	0,052 \$	0,136 %
55 ans ou plus	<i>Aucun</i>	0,134 \$	0,134 \$	0,350 %	<i>Aucun</i>	0,095 \$	0,095 \$	0,248 %

Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %.

Congé de prime : aucun

<sup>(1)</sup> Tout changement dans le taux de primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1<sup>er</sup> janvier qui coïncide avec ou qui suit le changement d'âge.

## Tarification par période de 14 jours du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020

Régimes	Hommes <sup>(2)</sup>					
	Fumeur			Non-Fumeur		
	Congé de primes	Employé	Total en \$	Congé de primes	Employé	Total en \$
<b>Facultatif d'assurance vie additionnelle du conjoint</b> (taux par 10 000 \$ de protection selon l'âge de l'adhérent)						
34 ans et moins	<i>Aucun</i>	0,19 \$	0,19 \$	<i>Aucun</i>	0,10 \$	0,10 \$
de 35 à 39 ans	<i>Aucun</i>	0,30 \$	0,30 \$	<i>Aucun</i>	0,13 \$	0,13 \$
de 40 à 44 ans	<i>Aucun</i>	0,45 \$	0,45 \$	<i>Aucun</i>	0,21 \$	0,21 \$
de 45 à 49 ans	<i>Aucun</i>	0,74 \$	0,74 \$	<i>Aucun</i>	0,38 \$	0,38 \$
de 50 à 54 ans	<i>Aucun</i>	1,24 \$	1,24 \$	<i>Aucun</i>	0,72 \$	0,72 \$
55 ans ou plus	<i>Aucun</i>	1,94 \$	1,94 \$	<i>Aucun</i>	1,32 \$	1,32 \$
	Femmes <sup>(2)</sup>					
34 ans et moins	<i>Aucun</i>	0,13 \$	0,13 \$	<i>Aucun</i>	0,03 \$	0,03 \$
de 35 à 39 ans	<i>Aucun</i>	0,21 \$	0,21 \$	<i>Aucun</i>	0,12 \$	0,12 \$
de 40 à 44 ans	<i>Aucun</i>	0,39 \$	0,39 \$	<i>Aucun</i>	0,19 \$	0,19 \$
de 45 à 49 ans	<i>Aucun</i>	0,58 \$	0,58 \$	<i>Aucun</i>	0,30 \$	0,30 \$
de 50 à 54 ans	<i>Aucun</i>	0,94 \$	0,94 \$	<i>Aucun</i>	0,52 \$	0,52 \$
55 ans ou plus	<i>Aucun</i>	1,34 \$	1,34 \$	<i>Aucun</i>	0,95 \$	0,95 \$

Les primes ne comprennent pas la taxe de vente provinciale de 9 %.

Congé de prime : *aucun*

<sup>(2)</sup> En assurance vie additionnelle du conjoint, les taux sont établis en fonction des habitudes tabagiques (fumeur ou non-fumeur) et du sexe du conjoint, mais selon l'âge de l'adhérent. Tout changement dans le taux de primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1<sup>er</sup> janvier qui coïncide avec ou qui suit le changement d'âge.

**TARIFICATION MENSUELLE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2020 - CONTRAT Y9999-R (groupes 19520 à 19525)**

RÉGIMES	TAUX DE PRIMES MENSUELS								
	INDIVIDUELLE			MONOPARENTALE			FAMILIALE		
	Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales	Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales	Primes payées par l'adhérent	Congé de primes	Primes Totales
<b>Assurance maladie - Régime de BASE (groupes 19522-19523 et 19524)</b>									
Moins de 65 ans	94,12 \$	4,95 \$	99,07 \$	121,34 \$	6,39 \$	127,73 \$	185,25 \$	9,75 \$	195,00 \$
65 ans ou plus	4,63 \$	---- \$	4,63 \$	5,89 \$	---- \$	5,89 \$	8,81 \$	---- \$	8,81 \$
Surprime pour les 65 ans ou plus <sup>(1)</sup>	341,57 \$	---- \$	341,57 \$	341,57 \$	---- \$	341,57 \$	683,15 \$	---- \$	683,15 \$
<b>Assurance maladie - Régime ENRICHI (groupes 19520-19521 et 19525)</b>									
Moins de 65 ans	213,71 \$	11,25 \$	224,96 \$	277,01 \$	14,58 \$	291,59 \$	428,62 \$	22,56 \$	451,18 \$
65 ans ou plus	53,01 \$	---- \$	53,01 \$	68,93 \$	---- \$	68,93 \$	102,90 \$	---- \$	102,90 \$
Surprime pour les 65 ans ou plus <sup>(1)</sup>	341,57 \$	---- \$	341,57 \$	341,57 \$	---- \$	341,57 \$	683,15 \$	---- \$	683,15 \$
<b>Assurance vie de base de l'adhérent et additionnelle du conjoint <sup>(2)</sup></b>	<b>PAR 1 000 \$ DE PROTECTION</b>								
	<b>HOMME</b>			<b>FEMME</b>					
		<b>Primes payées par l'adhérent</b>	<b>Congé de primes</b>	<b>Primes Totales</b>	<b>Primes payées par l'adhérent</b>	<b>Congé de primes</b>	<b>Primes Totales</b>	<b>Primes payées par l'adhérent</b>	<b>Congé de primes</b>
Moins de 50 ans	0,12 \$	-- \$	0,12 \$	0,07 \$	-- \$	0,07 \$	0,07 \$	-- \$	0,07 \$
de 50 à 54 ans	0,23 \$	-- \$	0,23 \$	0,13 \$	-- \$	0,13 \$	0,13 \$	-- \$	0,13 \$
de 55 à 59 ans	0,38 \$	-- \$	0,38 \$	0,24 \$	-- \$	0,24 \$	0,24 \$	-- \$	0,24 \$
de 60 à 64 ans	0,62 \$	-- \$	0,62 \$	0,38 \$	-- \$	0,38 \$	0,38 \$	-- \$	0,38 \$
de 65 à 69 ans	0,95 \$	-- \$	0,95 \$	0,58 \$	-- \$	0,58 \$	0,58 \$	-- \$	0,58 \$
de 70 à 74 ans	1,48 \$	-- \$	1,48 \$	1,00 \$	-- \$	1,00 \$	1,00 \$	-- \$	1,00 \$
de 75 à 79 ans	2,34 \$	-- \$	2,34 \$	1,68 \$	-- \$	1,68 \$	1,68 \$	-- \$	1,68 \$
de 80 à 84 ans	3,77 \$	-- \$	3,77 \$	2,87 \$	-- \$	2,87 \$	2,87 \$	-- \$	2,87 \$
de 85 ans ou plus	5,73 \$	-- \$	5,73 \$	4,87 \$	-- \$	4,87 \$	4,87 \$	-- \$	4,87 \$
<b>Assurance vie du conjoint et des enfants à charge</b>	<b>Primes payées par l'adhérent :</b>			<b>Congé de primes :</b>			<b>Primes totales :</b>		
	<b>9,20 \$</b>			<b>-- \$</b>			<b>9,20 \$</b>		
<p><i>Les taux de primes n'incluent pas la taxe de 9 %.</i></p> <p><sup>(1)</sup> : Surprime pour les personnes de 65 ans ou plus conservant la garantie de médicaments chez SSQ plutôt qu'à la RAMQ. Pour l'adhérent qui atteint l'âge de 65 ans dans le courant de l'année, les modifications des primes et des protections se feront le 1<sup>er</sup> jour du mois qui coïncide avec son 65<sup>e</sup> anniversaire ou qui le suit.</p> <p><sup>(2)</sup> : La prime d'assurance vie additionnelle du conjoint est basée sur le sexe et l'âge du conjoint.</p> <p><b>Note générale : Tout changement dans le taux de primes par suite d'un changement d'âge de l'adhérent prend effet le 1<sup>er</sup> jour du mois qui coïncide avec le changement de groupe d'âge ou qui le suit.</b></p> <p align="center"><i>Congé de prime en assurance maladie excluant la surprime : 5 % pour les moins de 65 ans</i></p> <p align="center"><i>Congé de prime en assurance vie : Aucun</i></p> <p align="center"><i>Congé de prime en assurance vie du conjoint et des enfants à charge: Aucun</i></p>									